

## Plan de prévention et de lutte contre toutes formes de violences dans le sport

La lutte et la prévention contre toutes formes de violences est une affaire de toutes et tous. L'action de la FFVoile dans ce domaine vise à porter une action globale, du recueil des signalements à la sensibilisation et l'implication de l'ensemble de ses dirigeants et licenciés. Le plan de prévention animé par une équipe dédiée en charge de sa déclinaison se déroule en 6 étapes et doit être opérationnel à 100% à horizon 2024.

### 1. Mise en place d'une cellule interne dédiée à la lutte contre les violences dans le sport :

**Objectif :** Piloter le plan de prévention et de lutte contre toutes formes de violences dans le sport et s'inscrire de manière globale dans la stratégie de lutte et de prévention du Ministère chargé des Sports.

Composition de la cellule :

- Un cadre technique référent du Ministère chargé des Sports et son adjoint ;
- Deux cadres du service informatique (référents SI honorabilité) ;
- Un cadre du service juridique.

### 2. Mise en place d'une stratégie de recueil et de traitement des signalements internes à la FFVoile :

**Objectif :** Recueillir les signalements de façon anonyme et s'assurer de leur traitement rapide.

- Création d'une adresse de signalement dédiée et visible par tous sur le site de la FFVoile : [stopviolence@ffvoile.fr](mailto:stopviolence@ffvoile.fr)
- Mise en place d'un process de traitement des signalements :
  - Partage des signalements avec la cellule signalement du Ministère chargé des Sports ([signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr))
  - Etude et traitement des signalements par le référent FFVoile du Ministère chargé des Sports et le responsable du Service Juridique de la FFVoile
  - En cas de nécessité, concertation avec le Président de la FFVoile pour décider de l'engagement d'une procédure disciplinaire interne à la FFVoile (avec une éventuelle

mise en place de mesures conservatoires) et suivi de la procédure disciplinaire fédérale, articulée avec l'enquête administrative des SDJES et l'enquête pénale le cas échéant.

### **3. Accompagnement de la FFVoile par des acteurs spécialisés dans la lutte contre les violences :**

**Objectif :** Renforcer l'expertise et la capacité d'intervention de la FFVoile dans :

- Le traitement des signalements reçus ;
- L'accompagnement des victimes présumées ;
- Les actions de prévention auprès des licenciés et des structures FFVoile.

NB : Une Convention est signée avec l'association « colosse aux pieds d'argile » depuis le 16/12/2020. L'objet de la convention porte sur la mise en place d'un soutien psychologique et juridique pour l'accompagnement des victimes de violences. Elle prévoit également la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des structures FFVoile et un accompagnement de la cellule fédérale par l'association Colosse aux Pieds d'Argile.

Par ailleurs, la FFVoile échange régulièrement avec la cellule dédiée du Ministère chargé des sports et avec d'autres fédérations engagées dans la lutte contre les violences sexuelles pour optimiser son intervention et sa démarche préventive.

### **4. Déploiement d'une stratégie de prévention et de communication pour les pratiquants et les structures FFVoile :** (en liaison avec le service communication de la FFVoile)

**Objectif :** Briser les tabous, en parler, libérer la parole.

- Création d'une page web dédiée sur le site de la FFVoile accessible directement de la home page du site FFVoile et de l'espace « clubs » :  
<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/prevention.asp#gsc.tab=0>
- Création et transmission de documents dédiés à l'affichage dans les clubs FFVoile et diffusions numériques sur les supports FFVoile (réseaux sociaux, site internet, espace licencié)
- Création et publication d'une Charte de « Bonnes Conduites » FFVoile ;
- Mise en place d'un dispositif de visualisation et d'adhésion à la Charte par les licenciés FFVoile ;
- Intégration de l'obligation d'affichage des visuels de prévention de la FFVoile dans les conditions de labellisation des clubs (Ecole Française de Voile ; Ecole de Sport ; Ecole de Compétition ; Club Sport Loisir ; Ecole Française de Croisière) ;
- Publications régulières dans les newsletters clubs et licenciés ;
- Mise en place d'interventions de sensibilisation et de prévention par la FFVoile et l'association colosse aux pieds d'argile auprès du réseau fédéral.

**5. Mise en place du contrôle de l'honorabilité des éducateurs et exploitants (salariés ou bénévoles) licenciés de la FFVoile<sup>1</sup> :** (en liaison avec les services juridique et informatique de la FFVoile)

**Objectif :** Veiller à ce qu'une personne ayant fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits graves en lien avec des violences n'exerce pas comme encadrant ou dirigeant au sein d'une structure affiliée, d'un CDV ou d'une Ligue. La collecte d'informations complémentaires (notamment Lieu de Naissance et Nom de Naissance) permet au Ministère chargé des Sports de consulter le bulletin n° 2 du casier judiciaire et du FIJAISV des licenciés concernés (NB : Pour cadrer le dispositif, le Ministère chargé des Sports édite un guide méthodologique régulièrement mis à jour définissant la notion de dirigeant et les modalités de partage de données).

- Nomination du référent SI Honorabilité ;
- Validation de la liste des fonctions de dirigeants et d'encadrants ;
- Mise en place d'un dispositif informatique de recueil d'informations complémentaires concernant les licenciés soumis à l'obligation d'honorabilité.

<sup>1</sup>Cf *GUIDE du Ministère chargé des Sports : Contrôle de l'honorabilité des éducateurs et exploitants bénévoles licenciés des fédérations.*

**6. Déploiement d'un programme de formation initiale et continue des éducateurs sportifs et des encadrants notamment dans le cadre prévu à l'article L.211-8 du Code du Sport** (en liaison avec le service formation de la FFVoile)

**Objectif :** Déploiement de formations hybrides.

Création d'une plateforme de e-learning pour former et impliquer l'ensemble des encadrants de la FFVoile dans la lutte et la prévention de toutes formes de violences dans le sport.

Implication du réseau des formateurs nationaux CQP IV et des coordinateurs des organismes de formations de diplôme de niveaux 4 et plus permettant l'encadrement de la voile

- Identification des cursus de formations concernés ;
- Élaboration des compétences à développer / cursus de formation en lien avec l'environnement de la pratique ;
- Construction de la plateforme pédagogique de E-Learning et des modules de formations dédiés (en intégrant les modules de formation en ligne du Ministère chargé des Sport) ;
- Déploiement des formations.